

Démarche : Déclaration obligatoire d'intervention d'une entreprise sur ou à proximité de PLATANES SAINS (non infectés par le chancre coloré) situés en zone délimitée - DRAAF Occitanie

Organisme : Service Régional de l'Alimentation (SRAL)

Identité du demandeur

Email	
Etablissement SIRET	
Dénomination	
Forme juridique	

Formulaire

La déclaration obligatoire d'intervention sur ou à proximité de PLATANES SAINS concerne tous les chantiers dans les communes de la région Occitanie en zone délimitée vis-à-vis du chancre coloré du platane, c'est-à-dire :

- * listées dans l'arrêté préfectoral du 13/10/2021 relatif à la lutte contre *Ceratocystis platani*, agent pathogène du chancre coloré du platane
- * non encore listées mais nouvellement infectées par le chancre coloré
- * en zone délimitée (zone infectée ou zone tampon) établie aux fins de l'enrayement du chancre coloré par le règlement (UE) 2022/1629 : Adour et affluents (départements 32 et 65), Canal du Midi et de la Robine (départements 11 et 34), zone tampon de la zone infectée Bouches-du-Rhône-Var-Vaucluse (département 30)

Textes réglementaires disponibles sur le site internet de la DRAAF Occitanie :
<https://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/chancre-couleur-du-plataner-reglementation-r1367.html>

Les données à caractère personnel collectées font l'objet d'un traitement par la DRAAF Occitanie, à des fins d'intérêt public, et seront conservées 10 ans maximum. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation, de portabilité et d'effacement des données. Ces droits peuvent être exercés en écrivant à l'adresse suivante : dpo@agriculture.gouv.fr. Veuillez à préciser vos nom, prénom et adresse postale, à votre demande. En cas de difficulté dans la gestion de vos données personnelles, vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).

Le SRAL ainsi que les collectivités territoriales avec lesquelles ces données sont partagées s'engagent à les utiliser dans le cadre strict du RGPD. Toutefois, le non respect par l'entreprise des conditions exigées lors de la réalisation des travaux peut aboutir à des pénalités.

LIEU DU CHANTIER

Départements et communes concernés pour la Région Occitanie

Si le département et/ou la commune n'apparaissent pas dans la liste c'est qu'ils ne sont pas soumis à déclaration pour la région Occitanie, dans ce cas vous pouvez supprimer le brouillon et vous déconnecter sans déposer le dossier.

Néanmoins, en ce qui concerne le chantier à proximité de platanes, des mesures prophylactiques seront à mettre en œuvre pour éviter tout risque de contamination. Les outils et engins devront être désinfectés avant et après le chantier.

Déclaration obligatoire d'intervention d'une entreprise sur ou à proximité de PLATANES SAINS (

Département du chantier - Région Occitanie

☐ 09–Ariège

☐ MAZERES

☐ 11–Aude

☐ ALZONNE

☐ ARGELIERS

☐ ARGENS-MINERVOIS

☐ ARMISSAN

☐ ARZENS

☐ AZILLE

☐ BADENS

☐ BAGES

☐ BARAIGNE

☐ BARBAIRA

☐ BERRIAC

☐ BLOMAC

☐ BOUILHONNAC

☐ BRAM

☐ CANET

☐ CAPENDU

☐ CARCASSONNE

☐ CASTELNAUDARY

☐ CASTELNAU D'AUDE

☐ CAUX-ET-SAUZENS

☐ CONQUES SUR ORBIEL

☐ CUXAC D'AUDE

☐ DOUZENS

☐ FLOURE

☐ FONTIES D'AUDE

☐ GINESTAS

☐ GRISSAN

☐ HOMPS

Déclaration obligatoire d'intervention d'une entreprise sur ou à proximité de PLATANES SAINS (

☐ LABASTIDE-D-ANJOU

☐ LA REDORTE

☐ LASBORDES

☐ LAURABUC

☐ LEUC

☐ LEZIGNAN CORBIÈRES

☐ MARSEILLETTE

☐ MAS-SAINTES-PUELLES

☐ MIREPEISSET

☐ MIREVAL-LAURAGAIS

☐ MONTFERRAND

☐ MONTRÉAL

☐ MOUSSAN

☐ MOUX

☐ NARBONNE

☐ OUEILLAN

☐ PARAZA

☐ PENNAUTIER

☐ PEPIEUX

☐ PEXIORA

☐ PEYRIAC DE MER

☐ PEZENS

☐ PORT-LA-NOUVELLE

☐ POUZOLS-MINERVOIS

☐ PUICHÉRIC

☐ QUILLAN

☐ RAISSAC D'AUDE

☐ RIEUX-MINERVOIS

☐ ROQUECOURBE MINERVOIS

☐ ROUBIA

☐ RUSTIQUES

☐ SAINT COUAT D'AUDE

Déclaration obligatoire d'intervention d'une entreprise sur ou à proximité de PLATANES SAINS (

☐ SAÏNTE-EULALIE

☐ SAÏNTE-VALIÈRE

☐ SAÏNT-MARCEL-SUR-AUDE

☐ SAÏNT MARTIN LALANDE

☐ SAÏNT NAZAIRE D'AUDE

☐ SALLELES D'AUDE

☐ SALLES-D'AUDE

☐ SIGEAN

☐ TOUROUZELLE

☐ TRÈBES

☐ VENTENAC-EN-CABARDES

☐ VENTENAC-EN-MINERVOIS

☐ VILLALIER

☐ VILLEDUBERT

☐ VILLEGAILHENC

☐ VILLEMUSTAUSOU

☐ VILLEPINTE

☐ VILLESÈQUELANDE

☐ VILLENEUVE-LA-COMPTAL

☐ 30–Gard

☐ AÏMARGUES

☐ AÏRAMON

☐ BAGNOLS SUR CEZE

☐ BEAUCAIRE

☐ CASTILLON DU GARD

☐ CHUSCLAN

☐ CODOLET

☐ FOURQUES

☐ LA ROQUE SUR CEZE

☐ LAUDUN L'ARDOISE

☐ LES ANGLES

☐ MONTFAUCON

Déclaration obligatoire d'intervention d'une entreprise sur ou à proximité de PLATANES SAINS (

☐ NIMES

☐ PONT ST ESPRIT

☐ ROQUEMAURE

☐ SAINT ALEXANDRE

☐ SAINT ETIENNE DES SORTS

☐ SAINT GENIES DE COMOLAS

☐ SAINT GILLES

☐ SAINT HIPPOLYTE DU FORT

☐ SAUVETERRE

☐ THEZIERIS

☐ TRESQUES

☐ VALLABREGUES

☐ VALLIGUIERES

☐ VINEJAN

☐ VILLENEUVE LES AVIGNONS

☐ 31-Haute-Garonne

☐ AURIGNAC

☐ AUTERIVE

☐ AUZEVILLE-TOLOSANE

☐ AVIGNONET-LAURAGAIS

☐ AY GUESVIVES

☐ BAZIEGES

☐ BEAUZELLE

☐ BRETIX

☐ CASTANET-TOLOSAN

☐ CASTELNAU-D'ESTRETEFONDS

☐ FIGAROL

☐ FRONTON

☐ GARDOUCH

☐ LA CROIX-FALGARDE

☐ LANTA

☐ LARROQUE

Déclaration obligatoire d'intervention d'une entreprise sur ou à proximité de PLATANES SAINS (

☐ L'UNION

☐ MONTESQUIEU-LAURAGAIS

☐ MONTGAILLARD-LAURAGAIS

☐ MONTGEARD

☐ MONTRABE

☐ RENNEVILLE

☐ RIEUMES

☐ SAINT-LAURENT

☐ TOULOUSE

☐ VILLEFRANCHE-DE-LAURAGAIS

☐ 32–Gers

☐ ARMENTIEUX

☐ BECCAS

☐ BETPLAN

☐ BIRAN

☐ CAZEAUX-VILLECOMTAL

☐ HAGET

☐ JUBELLOC

☐ L'ISLE DE NOE

☐ LADEVÈZE-VILLE

☐ MALABAT

☐ MARCIAC

☐ MRADOUX

☐ MONTÉGUT-ARROS

☐ SAINT-JUSTIN

☐ SEMBOUÈS

☐ TESTE-URAGNOUX

☐ VILLECOMTAL-SUR-ARROS

☐ 34–Hérault

☐ AGDE

☐ AUMES

☐ BESSAN

Déclaration obligatoire d'intervention d'une entreprise sur ou à proximité de PLATANES SAINS (

☐ BEZIERS

☐ CAMPAGNAN

☐ CAPESTANG

☐ CASTELNAU-LE-LEZ

☐ CAZOULS-LES-BEZIERS

☐ CERS

☐ CIERMONT-L'HERAULT

☐ COLOMBIERS

☐ CRUZY

☐ FABREGUES

☐ FAUGERES

☐ GIGEAN

☐ JUVIGNAC

☐ LATTES

☐ LAVERUNE

☐ LIEURAN LES BEZIERS

☐ LODEVE

☐ LUNEL

☐ LUNEL-VIEL

☐ MARSEILLAN

☐ MARSILLARGUES

☐ MAUREILHAN

☐ MONTADY

☐ MONTELS

☐ MONTFERRIER-SUR-LEZ

☐ MONTOLIERS

☐ MONTPELLIER

☐ NEBIAN

☐ NISSAN-LEZ-ENSERUNE

☐ OLONZAC

☐ PAULHAN

☐ POILHES

Déclaration obligatoire d'intervention d'une entreprise sur ou à proximité de PLATANES SAINS (

☐ PORTIRAGNES

☐ POUZOLLES

☐ PRADES-LE-LEZ

☐ QUARANTE

☐ SAINT-ANDRE-DE-SANGONIS

☐ SAINT-CHINIAN

☐ SAINT-FELIX-DE-LODEZ

☐ SAINT-JUST

☐ SAINT-MATHIEU-DE-TREVIERS

☐ SAUVIAN

☐ SEIGNAN

☐ SEITE

☐ SOUBES

☐ TOURBES

☐ VIAS

☐ VILLENEUVE-LES-BEZIERS

☐ 65–Hautes-Pyrénées

☐ ALLIER

☐ ANDREST

☐ ANGOS

☐ ANSOST

☐ ARCIZAC-ADOUR

☐ ARTAGNAN

☐ AUREILHAN

☐ AURENSAN

☐ AURIÉBAT

☐ AZEREIX

☐ BARBACHEN

☐ BARBAZAN-DEBAT

☐ BARBAZAN-DESSUS

☐ BAZET

☐ BAZILLAC

Déclaration obligatoire d'intervention d'une entreprise sur ou à proximité de PLATANES SAINS (

☐ BENAC

☐ BERNAC-DEBAT

☐ BERNAC-DESSUS

☐ BORDÈRES-SUR-L'ÉCHEZ

☐ BOULIN

☐ BOURS

☐ BUZON

☐ CAIXON

☐ CALAVANTE

☐ CAMALÈS

☐ CASTELNAU-MAGNOAC

☐ CASTELNAU-RIVIÈRE-BASSE

☐ CASTÉRA-LOU

☐ CAUSSADE-RIVIÈRE

☐ CHIS

☐ DOURS

☐ ESCONDEAUX

☐ ESTIRAC

☐ GAYAN

☐ GENSAC

☐ HÈRES

☐ HIBARETTE

☐ HUIS

☐ HORGUES

☐ IBOS

☐ IULLAN

☐ LABATUT-RIVIÈRE

☐ LACASSAGNE

☐ LAFITOLE

☐ LAGARDE

☐ LAHITTE-TOUPIÈRES

☐ LA LOUBÈRE

Déclaration obligatoire d'intervention d'une entreprise sur ou à proximité de PLATANES SAINS (

☐ L'ANNE

☐ LANSAC

☐ LARREULE

☐ LASCAZÈRES

☐ LASLADES

☐ LESCURRY

☐ LIAC

☐ LIZOS

☐ LOUEY

☐ LOUIT

☐ MADIRAN

☐ MARSAC

☐ MAUBOURGUET

☐ MINGOT

☐ MOMÈRES

☐ MONFAUCON

☐ MONTIGNAC

☐ NOUILHAN

☐ ODOS

☐ OLEAC-DEBAT

☐ ORLEIX

☐ OROIS

☐ OSSUN

☐ OURSBELILLE

☐ PINTAC

☐ PUJO

☐ RABASTENS-DE-BIGORRE

☐ SABALOS

☐ SAINT-LÉZER

☐ SAINT-MARTIN

☐ SALLES-ADOUR

☐ SANOUS

Déclaration obligatoire d'intervention d'une entreprise sur ou à proximité de PLATANES SAINS (

☒ SARNIGUET

☒ SARRIAC-BIGORRE

☒ SARROUILLES

☒ SAUVETERRE

☒ SEGALAS

☒ SEMÉAC

☒ SENAC

☒ STARROUY

☒ SOMBRUN

☒ SOREAC

☒ SOUBLECAUSE

☒ SOUES

☒ SOUYEAUX

☒ TALAZAC

☒ TARASTEIX

☒ TARBES

☒ TOSTAT

☒ TRIE-SUR-BAISE

☒ UGNOUAS

☒ VIC-EN-BIGORRE

☒ VILLEFRANQUE

☒ VILLENAVE-PRÈS-MARSAC

☒ VIELLE ADOUR

☒ VISKER

☐ 66–Pyrénées-Orientales

☒ PERPIGNAN

☒ PEZILLA LA RIVIERE

☒ SAINT FELIU D'AMONT

☐ 81–Tarn

☒ BRENS

☒ CASTRES

☒ GAILLAC

Déclaration obligatoire d'intervention d'une entreprise sur ou à proximité de PLATANES SAINS (

☐ JONQUIERES

☐ LA VAUR

☐ LE SEQUESTRE

☐ MONTANS

☐ NAVES

☐ PUYLAURENS

☐ RABASTENS

☐ ST GERMAIN DES PRES

☐ SOREZE

adresse du chantier

Positionnement géographique du chantier

copier/coller ci-dessous l'adresse du chantier précédemment saisie puis cliquer sur la goutte d'eau inversée et positionner le point sur la carte (point orange).

Puis cliquer à nouveau sur la goutte d'eau inversée : le point orange devient bleu. Ce dernier a bien été pris en compte. Plusieurs points GPS peuvent être positionnés.

Les platanes concernés appartiennent-ils au domaine public?

Domaine public = mairie, conseil départemental...

En cas de doute sur le propriétaire/gestionnaire, saisir : OUI

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

commune du chantier

IMPORTANT : si la COMMUNE DU CHANTIER ne figure pas dans la liste saisir "Autres communes";

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Montpellier

☐ Toulouse

☐ Autres communes

Charte de l'arbre de Montpellier

Attention pour la commune de Montpellier, se référer aux fiches techniques "mesures prophylactiques" et "cas particulier du platane" de la charte de l'arbre (Volume 2 de la charte de l'arbre, section "Travaux") disponibles sur le site

<https://www.montpellier.fr/3448-arbre-en-ville.htm>

Pour toute mesure dérogatoire à la charte, contacter : dnap@montpellier.fr

ENTREPRISE INTERVENANT SUR LE CHANTIER

N° INUPP

à renseigner pour les entreprises transportant du bois de platanes

mail

téléphone

INFORMATION SUR LES TRAVAUX

Type de travaux

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

☐ Élagage

☐ Abattage

☐ Autres (voirie, terrassement...)

Périmètre des travaux :

Sont considérées comme susceptibles de porter atteinte à l'intégrité des racines d'un platane, les interventions réalisées dans le sol dans un rayon compris entre son tronc et 5 mètres au-delà de l'aplomb de son houppier.

DATE DE DEBUT DU CHANTIER

DATE DE FIN DE CHANTIER

Nombre de platanes concernés

Adresse de destination du bois

Usage du bois

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Paillis

☐ Incinération

ENGAGEMENT DE L'ENTREPRISE

Personne responsable des travaux

Déclaration obligatoire d'intervention d'une entreprise sur ou à proximité de PLATANES SAINS (

☐ Mme

☐ M.

NOM et PRENOM de la personne responsable des travaux

qui s'engage :

=> sur la véracité des informations transmises

=> à respecter les mesures de prophylaxie prévues par l'arrêté ministériel du 22/12/2015 - article 8.

Notamment, les outils et engins devront être désinfectés avant et après le chantier ainsi qu'entre chaque arbre (sauf dérogation accordée par le SRAL).

Guide et kit des bonnes pratiques pour la lutte contre le chancre coloré disponibles sur le site internet de la DRAAF :
<https://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/chancre-colore-du-platane-guide-de-bonnes-pratiques-a6641.html>

information importante

Vous avez opté pour une démarche simplifiée. La validation du formulaire vaut signature.